

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 7

Objet : Dénomination des voies

Date de convocation :

12 juillet 2022

Date d'affichage :

12 juillet 2022

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :
19

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt deux
Le 19 juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Mme Flavie TAMARA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Franck SEGONNE, M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Anne ARRESTIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 2213-28 du code général des collectivités territoriales, le Maire est compétent pour la gestion de la numérotation des habitations. La dénomination des voies publiques relève de la compétence du conseil municipal. Dans le cadre d'un programme global les voies des communes ont été dénommées par délibération du 17 février 2015.

Il est nécessaire de rajouter de nouvelles voies à la base de loisirs :

- Rue du Lac

Numéro 2	chaufferie bois
Numéro 5	crèche
Numéro 6	resto snack
Numéro 8	piscine

- Rue Andrée Chedid

Numéro 1	cuisine centrale
Numéro 3	Ehpad

- Rue Simone Veil

Numéro 2	centre de loisirs
----------	-------------------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE les propositions ci-dessus de nouvelles voies à la base de loisirs.

- A D O P T É -

